



RÈGLEMENT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENTOUX SUD SÉJOUR CARCASSONNE AVRIL 2024

Le règlement intérieur détaillé est distribué à chaque famille lors des inscriptions.

ASPECT MÉDICAL

- Aucun médicament ne sera administré sans prescription médicale et autorisation parentale,
- Si un jeune est sujet à des contre-indications alimentaires, il est obligatoire de fournir un certificat médical,
- Un enfant accidenté sera pris en charge par les services de secours autorisés et transporté, en cas de nécessité, vers le centre hospitalier le plus proche [sauf avis contraire mentionné dans le dossier d'inscription]. En cas d'impossibilité de joindre les parents, les informations contenues dans ce dernier seront prises en compte.

PERTE, DÉTÉRIORATION, VOL

- En cas de perte, détérioration ou de vols de bijoux, d'objets de valeur, le club Jeunes ne pourra être tenu pour responsable. Il est donc déconseillé de confier aux jeunes des objets de valeur.

COMPORTEMENT

- La consommation de drogue et d'alcool est formellement interdite. Toute transgression entraînera l'exclusion immédiate du contrevenant.
- Tout recours à la violence sera formellement sanctionné.
- La consommation de tabac est interdite dans l'enceinte de l' ALSH.
- Le téléphone portable est autorisé pour les enfants de plus de 10 ans mais ne peut être utilisé lors des temps d'accueil. Les enfants devront donc confier leur téléphone à un animateur lors de leur arrivée.

ACTIVITÉS

Des tenues adaptées aux activités et à la météo sont exigées ainsi que des chaussures adéquates [les tongs et les claquettes sont interdites]. Le non-respect de cette consigne peut entraîner une non-participation aux activités.

RESPECT DU RÈGLEMENT

Le non-respect du règlement pourrait entraîner des sanctions voire l'impossibilité de participer aux activités du séjour, ou même son exclusion.

Renseignements :

Maxime Pougau

Service Jeunesse CCVS

04 90 64 04 68

ou 06 77 45 84 36

Mail : resadoccvvs84@gmail.com